

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du vendredi 05 juin 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N°4 :



### **Demande de subvention pour la réfection du clocher**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à la réfection du clocher de l'église pour laquelle la dépense est prévue au budget primitif 2026.

Après consultation auprès de différentes entreprises de couverture, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise VAUCHEL pour la somme de 65710€ H.T / 78852€ TTC.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention et à démarrer les travaux dès que les formalités administratives le permettront.

*Adopté à l'unanimité.*

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		08/06/2026



# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du vendredi 05 juin 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey PITTE, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sandrine LEQUEUX (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Messieurs Sébastien DUPREY (pouvoir à Victor BALIER), Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR), Ludovic VERDIERE (pouvoir à Marie-José BOLEA),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.